

6 Faire le procès de Nour

Bruno Derbaix, sociologue et philosophe, coach et formateur au Mouvement des Institutions et des Ecoles Citoyennes (MIEC)*

6.1

INTRODUCTION

Objectifs

Décentrer les points de vue, travailler les principes de la justice, approfondir et plonger dans la complexité des raisons des départs, interroger les facteurs de responsabilité.

Quand un jeune part en Syrie, il projette violemment un basculement dans le rapport à la vie. La sienne tout d'abord, qu'il n'hésite pas à mettre en danger. Celle des autres aussi : il est justifiable de la leur ôter. Permis par l'évolution des moyens de communication et de transport, ce geste est étonnamment simple et puissant à la fois.

Il est puissant parce qu'il est une manière de tourner le dos à une bonne partie de ce que notre Occident considère comme acquis : la sécurité, la vie, le bonheur, et l'idée que tout cela n'est jamais aussi accessible que dans nos démocraties. Il est simple parce que sur internet, tout est tellement accessible, même les théories les plus dangereuses. Il est simple parce que, depuis un moment déjà, les moyens de transport ont évolué et se sont déployés parallèlement à une mondialisation économique effrénée. Il est simple probablement surtout parce que le fantasme d'un Occident parfait cache mal ses modèles de cohésion sociale fragiles ou fragilisés.

C'est d'ailleurs de là que vient l'étonnement. La naïveté ou la prétention de notre société est prise au piège par le geste de ceux qui l'ont désertée. On tombe de haut : il est possible de tourner le dos à nos idées. Est-ce parce qu'elles sont mauvaises ? Ou pas assez appliquées ? Ou peut-être n'aurions-nous pas suffisamment accepté d'en discuter ?

En discuter, c'est en tout cas la voie proposée par la lecture de Nour. Accepter de débattre d'islam, d'Occident, de prétentions à la justice et à la paix. Tenter de montrer que le dialogue apporte les nuances et qu'il finit par « payer ».

Donner une manière de structurer cette discussion avec les jeunes est l'objectif de cette animation. Notre outil, c'est le procès. Le procès ne tourne pas le dos aux idées. Il leur donne un déroulement, un cadre pour se rencontrer. Par son « jeu de rôles », il permet aussi de forcer l'empathie, d'organiser symboliquement le décentrement identitaire. Le procès est également un outil intéressant pour faire l'école autrement, de manière moins cérébrale. Par la mise en récit, par l'aventure de la confrontation, voire par l'attente de la décision, il met en place une dynamique émotionnelle propice à accrocher ceux qui sont en usure, en refus par rapport au modèle scolaire habituel. Si l'on considère que les publics fragilisés par rapport à l'école sont également plus vulnérables aux discours du départ, il y a là un élément précieux. Le procès est enfin une mise en abîme de la question de la justice qui est au cœur des débats du livre.

Notre idée de départ est de prendre quelques libertés par rapport à l'histoire racontée par Rachid Benzine et d'imaginer que Nour ait réussi, suite à sa prise de conscience « tardive », à quitter Daech. Nous imaginons qu'elle ait pu rejoindre son père avec sa fille Jihad, mais ce n'est pas pour autant que ses problèmes sont terminés. Dans notre histoire en effet, Nour est alors emprisonnée, et jugée pour les chefs d'accusation suivants³⁵ :

1. Participation à un groupe terroriste
2. Aide à la commission d'une infraction terroriste
3. Tentative de recrutement d'une personne en vue de commettre une infraction terroriste

Nous avons considéré que ce « retour » se faisait en Belgique, de manière à ancrer le débat dans une vision simple du « ici » et « là-bas », de manière aussi à confronter certains de nos principes de justice avec l'exploration que le livre fait de ce thème.

Pour permettre une multiplicité de rôles, nous avons quelque peu tronqué le cadre d'un procès de correctionnelle en lui ajoutant des jurés, comme pour un procès d'assises. Afin de rendre la chose accessible, le déroulement du procès a en plus été ramené à une version très simplifiée comprenant uniquement le réquisitoire, la plaidoirie et les délibérations. Nous avons donc fait l'économie de l'instruction du procès et, pour les délibérations, l'objectif est de susciter le débat, mais pas d'arriver à une décision finale.

L'animation se déroule en deux temps : celui de la préparation et celui du procès proprement dit.

Etape 1 : préparation

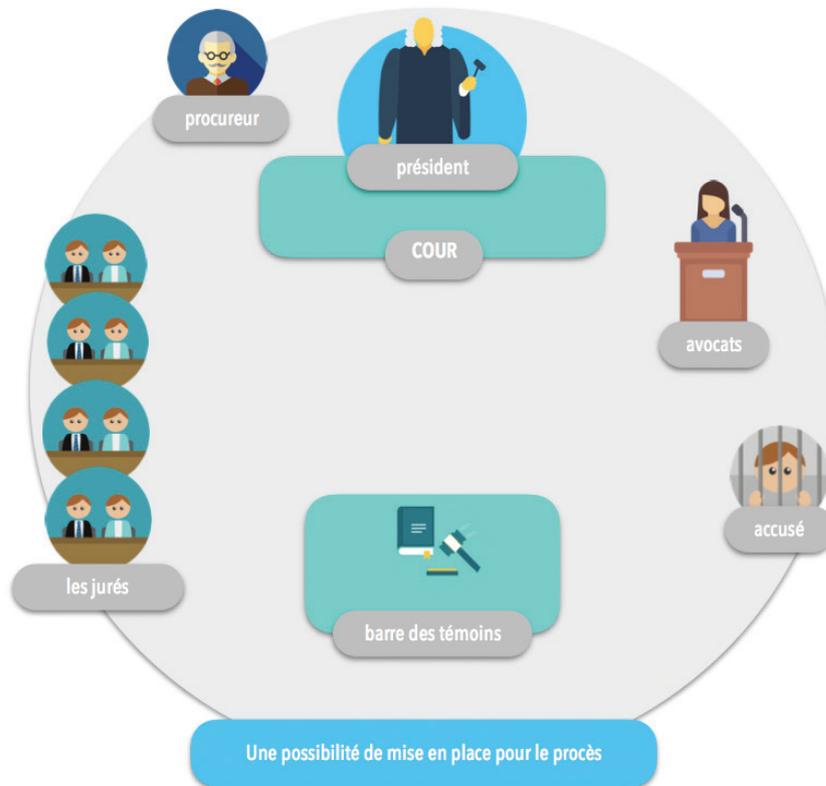
L'enseignant explique l'activité et divise les élèves en trois sous-groupes : l'un préparant la plaidoirie des avocats, l'autre préparant le réquisitoire du procureur et le troisième investiguant le sujet dans le but d'en devenir les jurés. Il choisit également un(e) élève qui sera le président de séance, et éventuellement une élève qui jouera l'accusée.

Dans le groupe des avocats et procureurs, les élèves doivent choisir qui sont les orateurs. S'ils le désirent, ils peuvent se partager la tâche à plusieurs. Ceux qui n'en seront pas auront pour mission de les aider à préparer les arguments, sans pour autant les défendre verbalement.

Dans le groupe des jurés, les consignes sont d'investiguer les données du procès (à partir des informations ci-dessous) en portant attention aux éléments à « charge » autant qu'à « décharge ». Pour le président enfin, les consignes sont identiques à celles des jurés, avec en plus la préparation du déroulement de la séance qu'il aura à gérer.

³⁵ Nous fournissons ci-dessous une définition un peu plus précise de ce que recouvrent légalement ces infractions en Belgique.

Etape 2 : le procès



Pour plus de réalisme, il peut être bon de placer le local suivant la disposition ci-dessus. Dans le cas où une élève joue le rôle de Nour, elle aura moins de part active dans les débats, mais il sera utile de débriefer avec elle sur les sensations vécues par un accusé dans le cadre d'un procès.

Accompagné par l'animateur adulte, le président entame la séance en suivant les consignes ci-dessous.

- 1) Le ou les procureurs font leur réquisitoire.
- 2) Le ou les avocats font leurs plaidoiries.
- 3) Les jurés débattent, pour chacun des chefs d'accusation, de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusée. Dans ce cas-ci, ils ne vont pas jusqu'à la décision finale. Au terme de chaque débat, l'animateur commente pour conclure.

Selon le niveau des élèves et les objectifs de l'adulte, cette animation peut prendre une durée réellement différente. La préparation peut être plus ou moins longue, tout comme les plaidoiries et les délibérations. Aussi est-il bon, avant de se lancer dans l'activité, de prévoir une durée plus longue, ou de ne travailler qu'un seul chef d'accusation, du moins si les intentions sont de creuser le sujet plus profondément, ou si les élèves ont besoin de plus d'accompagnement. Dans la version ici présentée, notre objectif a été d'utiliser le procès pour déployer la parole plus que pour en creuser réellement les aspects juridiques. Nous avons donc opté pour un format court, qui a l'avantage de rendre l'activité d'autant plus accessible.

Rôle de l'animateur

Le rôle de l'animateur consiste à « mener la danse », à insuffler la dynamique. Il explique les principes de l'activité, coache les élèves dans leur travail de préparation de leurs personnages respectifs (travail individuel ou en petits groupes). Dans le déroulement de l'audience, il assiste en spectateur bienveillant lorsque cela se passe bien, et intervient directement s'il le juge nécessaire à la réussite de l'activité. A la fin de chaque moment, il génère un temps de réflexion et éventuellement de débat pour permettre aux jeunes de « prendre de la hauteur » par rapport à ce qu'ils sont en train de jouer.

Dans cette optique, il est bon que l'animateur parvienne à être ni trop ni trop peu dirigiste. D'un côté c'est important de laisser de la liberté aux jeunes dans l'interprétation de leurs personnages : plus ils seront « dedans », plus l'activité sera efficace. D'un autre côté il ne faut pas non plus hésiter à mettre le déroulement en « pause », à intervenir pour aider l'un ou l'autre de manière à reprendre ensuite dans de bonnes conditions, voire pour simplement alimenter la réflexion sur ce qui se passe dans le procès.



Le président

Son rôle est de présider la séance en suivant le canevas du procès. Comme tous les autres, il peut s'aider de ses notes, voire les lire à certains moments. Il a aussi pour tâche de cadrer les différents intervenants s'ils s'écartent de leur rôle ou s'ils manquent de respect.

Sa fiche reprendra une compilation des arguments à charge et à décharge, avec systématiquement des références aux pages de Nour selon les arguments concernés. Elle comprendra également le déroulement du procès qui suit.



Les jurés

Ce sont des civils qui, dans une cour d'assises, vont répondre aux questions posées par le juge. Durant le procès, ils peuvent également poser des questions. Après les plaidoyers, ils se retirent pour délibérer et répondre aux questions que le juge posera.

Leur fiche reprend un panorama des arguments à charge et à décharge, avec systématiquement des références aux pages de Nour selon les arguments concernés.



Le(s) procureur(s)

C'est celui qui « attaque ». Au nom de la société, il cherche à appuyer sur les éléments qui font la culpabilité de l'accusé. Que ce soit lors des questions ou lors de son « réquisitoire », son objectif est de montrer que l'accusé est coupable.

La fiche des procureurs comprend un focus sur les arguments à charge et sur les pages du livre qui les concernent. Elle comprend également des références (moins détaillées) sur les pages correspondant aux arguments à décharge.



Le(s) avocat(s)

Ce sont ceux qui défendent l'accusé. Par leurs questions comme par leurs plaidoiries, leur objectif est de montrer les éléments qui expliquent ou innocentent l'accusé.

Arguments à charge et à décharge

La fiche des arguments à charge et à décharge se composera d'un certain nombre de renvois à ceux des passages du livre qui permettent d'alimenter l'argumentation. Ces passages seront divisés en thèmes :

- les éléments factuels par rapport aux chefs d'accusation.
- les éléments montrant l'opposition consciente de Nour aux principes démocratiques
- les éléments montrant la « bonne foi » de Nour concernant les valeurs démocratiques (voire républicaines) que sont la liberté, l'égalité, la justice et la fraternité.
- les éléments amenant la critique du modèle démocratique « à l'occidentale ».
- les éléments liés à la question de l'information sur les éléments de « preuve ».

En complément de cette fiche, nous proposerons également des scénarii d'argumentation au cas où certains enseignants en ressentiraient le besoin.

Précisions sur les chefs d'accusation :

1. Participation à un groupe terroriste

Le groupe terroriste se définit comme une association structurée de plus de deux personnes, établie dans le temps, et qui agit de façon concertée en vue de commettre des infractions terroristes.

Toutes ces infractions sont punies de peines d'emprisonnement et/ou d'amende.

Il y a participation à un groupe terroriste dès que l'on fournit des informations, des moyens matériels, ou dès que l'on finance le groupe terroriste en connaissance de cause même si le participant ne coopère pas directement à la commission de telle ou telle infraction. On participe à un groupe terroriste même si on ignore la composition exacte du groupe ou le détail de ses activités.

2. Tentative de recrutement d'une personne en vue de commettre une infraction terroriste

Le recrutement est la démarche d'un recruteur auprès d'une personne en vue de lui faire commettre une infraction terroriste.

Cette infraction est punie d'une peine de réclusion de 5 à 10 ans et d'une amende 600 à 30.000 €.

3. Aide à la commission d'une infraction terroriste

L'aide à une infraction terroriste vise à la fois l'apport de moyens financiers mais également la fourniture de matériel (véhicules, matériel informatique, téléphones, etc...).

Cette infraction est punie d'une peine de réclusion de 5 à 10 ans et d'une amende de 600 à 30.000 €.